

Dernière mise à jour le 13 décembre 2016

# Point de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC 2017

Le prix d'un point de retraite, appelé salaire de référence, évolue en fonction du salaire moyen des cotisants des régimes Arrco et Agirc de l'année précédente.

## Sommaire

- Au 1er janvier 2017

Deux circulaires ARRCO et AGIRC, diffusées le 10 octobre 2016, nous informent sur les valeurs en vigueur sur 2017, selon les tableaux qui suivent.

Circulaire 2016-4-DT AGIRC Sujet : Valeur du point à compter du 1er novembre 2016, salaire de référence et GMP pour l'exercice 2017, du 10 octobre 2016

Circulaire 2016-2-DT ARRCO Sujet : Valeur du point à compter du 1er novembre 2016, salaire de référence pour l'exercice 2017, du 10 octobre 2016

## Au 1er janvier 2017

Organismes	Valeur annuelle point au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Salaire de référence au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
ARRCO	1,2513 €	16,1879 €
AGIRC	0,4352 €	5,6306 €